



## Kiwi

**N°10**  
**19/04/2018**



### Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN

**FDGDON 47**

[e.marchesanfredonaqui@laposte.net](mailto:e.marchesanfredonaqui@laposte.net)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Kiwi N°10 du 19/04/2018 »*



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

## Ce qu'il faut retenir

### Kiwi

- **PSA** : des écoulements d'exsudat sont observés, les parcelles sont à surveiller attentivement.
- **Cochenille blanche du mûrier** : la migration des jeunes larves débute.



- **Stades phénologiques**

### Hayward

En Lot-et-Garonne, dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques : stade « boutons floraux visibles » à « boutons floraux dégagés » (BBCH 51).

### Variété à chair jaune

Dans les Pyrénées-Atlantiques : stade « boutons floraux dégagés » (BBCH 51).

### Arguta

En Lot-et-Garonne : stade « boutons floraux visibles » (BBCH 51).



« Boutons floraux dégagés »

Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

- ***Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)**

La bactérie se manifeste actuellement sous forme d'écoulements d'exsudats rougeâtres sur bois. Les toutes premières taches sur feuilles (symptômes primaires) ont été signalées la semaine dernière sur pied mâle précoce. Des débuts de dessèchements de végétation ainsi que des absences de débourrement sont également notés.



Écoulements d'exsudat rougeâtre

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)



Dessèchement

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

#### Evaluation du risque

Les parcelles sont à surveiller attentivement.

**Mesures prophylactiques** : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...) et protéger rapidement les plaies occasionnées.

- **Cochenille blanche du mûrier**

En parcelles de références, des pontes sont présentes sous les boucliers et les toutes premières larves mobiles sont observées. La période de migration des jeunes larves débute.

La gestion des parcelles, à cette période de l'année, s'effectue sur le maximum de jeunes larves durant leur phase mobile.

#### Evaluation du risque

La période à risque débute.

**Mesures prophylactiques** : L'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs permettent d'éliminer une partie des cochenilles.

- **Auxiliaires**

Quelques auxiliaires sont observés en parcelles : l'acarien prédateur *Trombidium* sp ainsi que des cantharides, des syrphes et des coccinelles.



Coccinelle

Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes :** Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*